



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

*Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Municipal
République Française*

*Séance du 22 mai 2023
à 18 heures 30*

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	18	26

Date de la convocation

16/05/2023

Date d'affichage

05/06/2023

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - FISCHER Lionel - SALUZZO Joëlle - CACELLI Alex - LOUIS-VASSAL Patrick - CRAPONNE Jean-Louis - GARREL Régine - TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - BOUIX Sandra - GUINTRAND Tamara - BOLIMON Lionel - COUSTON Rémy - ADAM Carole - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain - PLAZA PUTTI Mireille.

Procurations :

Mme COSTE Josiane a donné procuration à Mme SALUZZO Joëlle.
Mme RANC Sylvie a donné procuration à M. CACELLI Alex.
Mme CUP Christine a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal.
M. ORLANDI Pascal a donné procuration à Mme MORETTI Karine
M. DEL NISTA Xavier a donné procuration à M. FISCHER Lionel.
Mme RABERT Guylaine a donné procuration à M. LOUIS-VASSAL Patrick
M. FILIERE Thierry a donné procuration à M. MALEN Serge
Mme PILLOT-CAILLIATTE Marion a donné procuration à M. COUSTON Rémy

Absent excusé : ANDRÉ Claude.

Secrétaire de séance : M. LOUIS-VASSAL Patrick

Nature de l'acte : 7.5.3 Subventions accordées à une association
DELIBERATION N° 2023-05-39

OBJET : AFFAIRES SCOLAIRES : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
ALLOUÉE A UNE ASSOCIATION – EXERCICE 2023

RAPPORTEUR : Madame Karine MORETTI, conseillère déléguée.

Un enfant de Saint Saturnin-lès-Avignon, scolarisé en classe d'ULIS TSLA (dispositif adapté pour les élèves en situation de handicap) de l'école Grand Cyprès A d'Avignon, a participé à une classe de neige qui s'est déroulée du 27 février au 3 mars 2023.

L'école a effectué des demandes de subvention auprès des communes de résidence des élèves.

CONSIDERANT l'intérêt de soutenir cette action au bénéfice d'un enfant résidant la commune,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES avis de la commission des affaires générales réunie le 15 mai 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE de verser à l'association Ecole Grand Cyprès A (EGCA) coopérative scolaire au titre de l'exercice 2023, une subvention de 154,72 € pour participer au financement de la classe de neige susvisée.

PRÉCISE que l'ouverture des crédits pour le versement de la subvention susvisée se fera sur l'exercice 2023.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
26	/	/

Le Maire,
Serge MALEN



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 05/06/2023 de la publication le 05/06/2023 informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le secrétaire de séance
Patrick LOUIS-VASSAL